



## L'APPEL À PROJETS DES INITIATIVES CITOYENNES COLLECTIVES ET DURABLES

Quartiers durables citoyens, potagers collectifs, composts collectifs,  
Good-Food - alimentation durable et Actions Zéro Waste

## MODALITÉS 2016

IBGE INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT | BIM BRUSSELS INSTITUUT VOOR MILIEUBEHEER

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@environnement.irisnet.be · www.bruxellesenvironnement.be

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@leefmilieu.irisnet.be · www.leefmilieubrussel.be 

## Présentation générale de l'appel à projets

---

Cet appel à projets encourage et soutient les habitants qui souhaitent s'engager dans des projets collectifs en faveur de l'environnement et du développement durable, dans leur quartier ou leur voisinage, en groupe, avec des amis, des connaissances ou des voisins, en recréant du lien social, de la convivialité et du bien-être.

Créer un potager collectif, mettre en place un compost de quartier, construire un poulailler, réaménager un espace public oublié, mettre en place des projets conviviaux autour de l'alimentation durable, installer une givebox, mettre en place un système d'échange local, une donnerie ou un FabLab... les projets ne manquent pas pour des citoyens qui souhaitent s'engager à l'échelle d'un petit projet ou d'un quartier durable, à faire de la Région de Bruxelles-Capitale une ville-région plus durable, une ville en transition vers une société plus respectueuse de la planète et des gens qui la peuplent, un monde plus solidaire et plus agréable à vivre.

### 1. Qu'est-ce qu'un projet citoyen, collectif et durable ?

L'appel à projet soutient des projets basés sur les **trois objectifs** suivants :

➤ **Développer les initiatives citoyennes et l'ancrage citoyen**

C'est fondamental. Le citoyen peut être un des acteurs du changement, et par ces différents projets, a l'opportunité de se réapproprier une part de son environnement, de son voisinage, via des projets de production alimentaire, de consommation alternative, d'amélioration du cadre de vie, de réduction des déchets... Derrière cette réappropriation, ce sont la capacité et l'autonomisation des citoyens qui sont améliorées. Il s'agit donc de répondre aux intérêts des citoyens, des habitants ou des usagers d'un quartier, d'une rue, d'un immeuble ...

➤ **Travailler dans une dynamique collective**

**Agir, c'est bien, Agir ensemble, c'est mieux ! Parce qu'ensemble, on est plus forts.** C'est cette conviction qui pousse de plus en plus de gens à renouer des liens avec leurs amis, leurs voisins, leurs collègues, et remettre en avant des valeurs de collaboration, de partage et de solidarité. Ensemble, on construit avec plus d'idées, de ressources, de motivations, de compétences... Les projets sont aussi plus **pérennes** et plus **autonomes**, ne reposant pas sur une seule personne.

➤ **Être un maillon du développement durable de la région, notamment sous son aspect environnemental**

Les thématiques couvertes par le développement durable et les défis à relever sont nombreux : développer la résilience de la ville, relocaliser, diminuer les déchets, favoriser une alimentation plus saine, notamment par la production, préserver la biodiversité en ville, réduire la pression automobile, se réapproprier les espaces publics... De tels projets doivent aussi permettre le mieux vivre ensemble, la solidarité avec les personnes isolées ou socialement fragilisées, et les initiatives intergénérationnelles.

Une plus-value environnementale est obligatoire dans chaque projet.

### 2. A qui s'adresse cet appel à projets ?

L'appel à projet s'adresse aux groupes de citoyens adultes, voisins, connaissances, amis, habitants d'un même immeuble, rue ou quartier qui souhaitent développer collectivement un projet ou une dynamique de développement durable.



Cet appel ne s'adresse ni aux écoles, ni aux autorités locales (communes et CPAS) ni aux associations pour leurs projets propres, ni aux entreprises. D'autres soutiens existent pour ces publics cibles particuliers :

- ✓ l'appel à projet annuel école  
(<http://www.environnement.brussels/thematiques/alimentation/lecole/appel-projet-ecoles>)
- ✓ l'appel à projet annuel à l'intention des communes et CPAS bruxellois  
(<http://www.environnement.brussels/thematiques/ville-durable/les-agenda-21-des-communes>)
- ✓ L'appel à projet du PREC pour le entreprises  
(<http://www.environnement.brussels/thematiques/economie-durable/appel-projet>)

### **Le groupe pilote**

Les citoyens constitueront un **groupe pilote**, porteur et moteur du projet. Les membres de ce groupe veilleront à assurer la pérennité du projet durant l'accompagnement et à la fin de celui-ci. Ce groupe pilote devra se composer au minimum de 2 à 3 personnes, 5 dans le cas des potagers collectifs et des quartiers durables citoyens.

Les responsabilités du groupe pilote sont, en fonction de l'ampleur du projet et du groupe :

- la coordination générale du projet ;
- les contacts avec les gestionnaires de Bruxelles Environnement et avec les équipes d'accompagnement mandatés ;
- la gestion du budget ;
- la communication entre tous les acteurs impliqués ;
- l'acquisition des compétences nécessaire à la gestion du projet ;
- la pérennisation du projet ;
- l'organisation d'événements éventuels.

### **Les partenaires**

L'appel à projet encourage également les citoyens à développer un partenariat avec des associations de terrain, des entreprises ou des autorités publiques (commune, CPAS...). Ces partenaires ne peuvent pas être porteurs du projet, mais peuvent apporter des ressources matérielles ou financières, une expertise, ou une capacité de gestion. Il devront toutefois avoir en tête l'autonomisation progressive des citoyens.

Il est donc permis à ces partenaires d'assurer le contact et des tâches de gestion et de coordination dévolues au groupe de citoyens porteurs du projet, dans les conditions suivantes :

- ✓ Le partenaire est identifié comme partenaire local, c'est-à-dire qu'est clairement identifié, à ses côtés, le groupe pilote tel que défini plus bas ;
- ✓ Le projet porté doit être à destination unique des citoyens en priorité du quartier. Le partenaire ne pourra donc pas justifier de frais de personnel ou de fonctionnement pour le soutien qu'il apporte au projet, ni profiter directement du matériel financé par les subsides, si ce n'est dans le cadre du projet citoyen.



### 3. Quel soutien vous est proposé ?

#### 3.1 Un projet thématique ou une dynamique de quartier ?

L'appel à projet vous propose de choisir entre deux manières de commencer votre projet.

**Vous êtes un groupe de citoyen et vous avez un projet précis en tête en lien avec l'environnement ?**

Votre projet est défini et il vous faut encore le financer et à trouver un accompagnement méthodologique ou technique ? Alors vous opterez pour un **projet thématique**.

**Vous êtes un groupe d'habitants et/ou d'usagers d'un quartier, un comité d'habitants ou de quartier ?**

Vous souhaitez travailler ensemble sur le développement de projets durables dans votre voisinage, en mobilisant toutes les ressources présentes, tant citoyennes, privées qu'institutionnelles ? Vous voulez prendre le temps de construire sur le long terme une démarche pérenne et impliquant un maximum de voisins ? Vous voulez travailler de manière cohérente sur plusieurs thématiques ? Alors vous choisirez d'intégrer le **mouvement des Quartiers Durables Citoyens**.

**Ainsi donc, 5 options s'offrent à vous, détaillées dans les pages suivantes :**

1. **Les Quartiers Durables Citoyens** : prenez le temps de développer vos projets à l'échelle de tout un quartier, avec un accompagnement méthodologique soutenu par des coaches et des experts techniques, pour construire votre groupe et mettre en œuvre des projets de plus grande ampleur, plus novateurs, plus coûteux, dans une approche cohérente et multithématique ([www.quartiersdurablescitoyens.be](http://www.quartiersdurablescitoyens.be)).
2. **Un potager collectif** : vous serez accompagné pour démarrer collectivement un potager en ville, comme lieu de production, de nature, de partage et de convivialité ([www.potagersurbains.be](http://www.potagersurbains.be)).
3. **Un compost collectif** : vous serez accompagné à mettre en place un compost efficace, dimensionné à un groupe de voisin, mêlant gestion des déchets organiques et convivialité ([www.wormsasbl.org](http://www.wormsasbl.org)).
4. **Un projet Good Food - alimentation durable** : mettez en place un projet collectif sur le thème de l'alimentation saine, respectueuse de l'environnement, locale et de saison.
5. **Un projet Zéro Waste** : développer une initiative pour un mode de vie plus sobre, stimuler la réflexion sur les besoins, ou développer les alternatives aux achats de biens neufs.

#### 3.2 Formation et mise en réseau

De manière transversale, ces accompagnements vous permettent également de choisir, en fonction de la thématique et de votre intérêt, parmi un programme commun de formations, visites de terrain et ateliers d'échange.

#### 3.3 Soutien financier

Chacun des accompagnements offerts permet le financement de votre projet, selon les montants maximums suivants :



Options	Montant maximum
1. Les Quartiers Durables Citoyens	15.000 €
2. Un potager collectif	2.000 €
3. Un compost collectif	1.000 €
4. Un projet en alimentation durable	5.000 €
5. Un projet Zéro Waste	5.000 €

#### 4. Quelle est la procédure de sélection ?

La sélection se fera selon les étapes suivantes :

- L'administration procède à une analyse de la recevabilité des candidatures sur base de critères de recevabilité : des critères génériques à tous les projets repris ci-dessous, 01 et des critères spécifiques, détaillés dans les différentes options.
- Les projets jugés recevables sont alors soumis à un jury, composé d'au moins un représentant de la Ministre, d'au moins un représentant de Bruxelles Environnement et de représentants des équipes d'accompagnement des projets. Les projets y seront évalués sur base des critères de sélection génériques et spécifiques à chaque option.

#### 5. Quels sont les critères génériques de recevabilité des candidatures ?

Pour que votre candidature soit recevable, les critères communs suivants sont à respecter (les critères spécifiques sont détaillés dans le descriptif des différentes options) :

- La candidature doit se faire via le formulaire de candidature proposé, qui doit être complet et muni de ses éventuelles annexes ;
- Les projets proposés doivent être développés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, par des personnes qui y vivent ou y travaillent ;
- L'autorisation signée du propriétaire si le projet requiert l'occupation d'un terrain ou d'un espace privé ou public.
- Le groupe pilote doit être constitué et ses membres identifiés dans le formulaire.

#### 6. Quels sont les critères génériques de sélection ?

Pour sélectionner les projets, le Jury tiendra compte des critères génériques suivants (les critères spécifiques sont détaillés dans le descriptif des différentes options) :

- L'adéquation du projet avec les objectifs généraux (point 1) et spécifiques à chaque option ;
- La crédibilité opérationnelle du projet : le projet est-il construit pour pouvoir répondre à ses objectifs ;
- Le potentiel de changement en terme de comportement, et plus particulièrement ceux à même de réduire nos impacts environnementaux ;

Il est à noter qu'en fonction de la capacité budgétaire de l'accompagnement, la priorité sera donnée aux porteurs de projets qui n'ont jamais reçu de soutien dans le cadre des appels à projets citoyens

#### 7. Comment participer ?

Le calendrier de l'appel est le suivant :

- ✓ Au plus tard le 20 août 2016 : lancement de l'appel
- ✓ 20 septembre 2016 : atelier d'information (18h30, dans les locaux de Bruxelles Environnement)
- ✓ **17 octobre 2016 : date limite de remise des candidatures**
- ✓ 28 octobre 2016 : jury de sélection



- ✓ Démarrage des accompagnements dès novembre, en fonction des projets.

Pour remettre votre candidature, veuillez utiliser le formulaire prévu à cet effet. Choisissez le chapitre concernant l'option qui vous concerne

- ✓ Option 1 : Développer un Quartier Durable Citoyen
- ✓ Option 2 : Créer un potager collectif
- ✓ Option 3 : Créer un compost collectif
- ✓ Option 4 : Développer un projet Good Food
- ✓ Option 5 : Développer un projet Zero Waste

Ce formulaire de candidature, sur base du modèle prévu, est à envoyer **de préférence par email** à : [ecocons@environnement.brussels](mailto:ecocons@environnement.brussels)

Si vous ne pouvez l'envoyer par email, il est à adresser par courrier à :

**Fabrice Lesceu**

Bruxelles Environnement - IBGE  
Div. Information, Coordination générale, Economie circulaire et Ville durable  
Dpt. Consommation durable et éco-comportement  
Service Action locale et citoyenne  
Avenue du Port 86C/3000  
B-1000 Bruxelles

**L'atelier d'information :**

Afin de vous aider à comprendre cet appel à projet et à y répondre au mieux, mais aussi à peaufiner vos objectifs et votre projet, nous vous proposons un atelier d'information, au cours duquel vous pourrez, avec le soutien de l'équipe de coaches expérimentés, en groupe et avec les autres porteurs citoyens, réfléchir à votre idée, mieux dessiner votre projet, orienter votre choix de l'option de projet et recevoir si nécessaire de l'aide pour compléter le formulaire.

La participation à ces ateliers n'est pas obligatoire, mais **fortement recommandée** pour vous donner le maximum de chance d'obtenir un soutien.

Pour davantage d'information :

- ✓ par email [ecocons@environnement.brussels](mailto:ecocons@environnement.brussels)
- ✓ sur notre site internet BE : [www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels)

Plus d'information sur les types de projets sont disponibles sur :

- ✓ [www.quartiersdurablescitoyens.be](http://www.quartiersdurablescitoyens.be)
- ✓ [www.wormsasbl.org](http://www.wormsasbl.org)
- ✓ [www.potagersurbains.be](http://www.potagersurbains.be)



## Option 1. Quartiers Durables Citoyens

---

### 1. Quels sont les objectifs particuliers poursuivis ?

L'appel à projets 'Quartiers Durables Citoyens' encourage et soutient les habitants qui s'engagent dans leur quartier en développant des actions collectives en faveur de l'environnement et du développement durable. Concrètement, les Quartiers Durables Citoyens :

- ✓ travaillent à l'échelle d'un quartier, où existe ou se construit une certaine dynamique de relation sociale, et où la volonté est de travailler sur les liens sociaux, la solidarité, la convivialité ;
- ✓ investissent du temps dans la construction du groupe, dans son fonctionnement, sa pérennisation, sa mise en capacité, mais surtout le maintien d'une force vive sur le long terme ;
- ✓ mettent en place une dynamique globale, où les citoyens travaillent à rechercher une cohérence dans les projets proposés, avec une perspective de pérennisation ;
- ✓ créent un cadre pour le développement de nombreux projets multithématiques, plus élaborés, plus innovants ;
- ✓ suscitent et renforcent les partenariats avec les acteurs locaux tels que la commune et le CPAS, les associations, les entreprises privées, les autres groupes de citoyens... ;
- ✓ mettent en avant l'approche participative, où chacun est libre d'entrer ou de sortir, et peut venir avec ses propres projets et compétences ;

### 2. Qu'est-ce qu'un Quartier Durable Citoyen ?

Les Quartiers Durables Citoyens ont les trois principes de cet appel à projet inscrits dans leur objectifs : être citoyen, être collectif, être durable. Dans un « Quartier Durable Citoyen », les habitants se mobilisent en vue de le rendre plus agréable à vivre, plus respectueux de l'environnement et plus solidaire. Réaménager un espace public oublié, organiser des rangs à vélo, construire un poulailler et un potager collectif, mettre en place un système d'échanges locaux, une donnerie, un Repair café ou des plantations de rue, ...ensemble, ils contribuent à faire de Bruxelles une ville plus durable.

Depuis 2008, une quarantaine quartiers de Bruxelles ont rejoint le mouvement des Quartiers Durables Citoyens. Ils se retrouvent tous, ainsi que leurs projets, sur [www.quartiersdurablescitoyens.be](http://www.quartiersdurablescitoyens.be).

### 3. Quel soutien vous propose l'accompagnement ?

#### *A. Un accompagnement en trois étapes*

Une fois le cap de la sélection passée, les quartiers sont libres d'avancer à leur propre rythme, tout en passant par des étapes clés :

- **Etape 1 « Préparation des projets »** : avec le soutien d'un coach et d'experts, les groupes pilotes mobilisent habitants et usagers de leur quartier en vue de l'élaboration collective d'une feuille de route reprenant les actions et projets qu'ils prévoient de réaliser. Les projets sont identifiés entre autres sur base d'un état des lieux du quartier. Des partenariats locaux sont identifiés (administration communale, associations, écoles, maisons de repos, ...).
- **Etape 2 « Introduction et sélection des projets »** : Les quartiers introduisent une feuille de route pour l'obtention d'un financement dans le cadre du budget participatif (voir ci-dessous).
- **Etape 3 « Réalisation des projets et évaluation »** : mise en œuvre des projets et évaluation par le groupe pilote.



En principe, la durée moyenne d'un cycle complet est de l'ordre **de 2 ans**. Toutefois, elle peut varier en fonction des ressources disponibles et de l'histoire de chaque quartier.

**La présente candidature ne porte donc pas sur des propositions concrètes de projets, budgétisés, qui se feront lors d'une demande (éventuelle) de financement lors du budget participatif (étape 2), et préparées lors de l'étape 1 de l'accompagnement.** Ce qui est demandé à ce stade, c'est la constitution d'un groupe pilote ayant une forte motivation à travailler à la mise en place d'une dynamique de quartier durable citoyen. Seuls l'identification des porteurs du quartier, une lettre d'intention et le périmètre du quartier sont demandés.

Pour les quartiers ayant déjà rejoint le mouvement des Quartiers Durables, vous pouvez introduire une **demande ponctuelle** de coaching et/ou d'expertise pour lancer des nouveaux projets ou améliorer votre dynamique collective. Cet accompagnement sera mis à votre disposition en fonction de la disponibilité des coaches/experts.

## **B. Soutien**

**Concrètement, le soutien, c'est :**

- ✓ Un **coach** qui apporte un appui méthodologique et pratique dans l'élaboration des projets sur base d'un état des lieux du quartier, mais aussi dans leur mise en œuvre. Son action vise à renforcer les capacités des quartiers durables, en venant en appui à la mobilisation du quartier, la construction des projets en lien avec les spécificités du quartier, la structuration du groupe, la mise en œuvre d'outils d'animation et de mobilisation, l'accompagnement des processus participatifs, l'organisation de différentes activités et la communication au sein du quartier. Le coach facilitera la mise en place d'une bonne collaboration avec la Commune, partenaire privilégié des Quartiers durables citoyens, mais aussi d'autres partenaires associatifs ou privés. L'accompagnement a également pour objectif de développer des réseaux de connaissance et de favoriser la mise en réseau.
- ✓ La possibilité de recevoir un **soutien financier, jusqu'à 15.000 euros** dans le cadre du budget participatif (voir ci-dessous), pour initier une dynamique citoyenne au sein de son quartier. Ce subside est destiné à financer des dépenses pour la mise en œuvre des projets (achat de matériel, location, travaux de gros œuvre, communication...).
- ✓ La mise à disposition **d'experts thématiques** (eau, biodiversité, alimentation durable, urbanisme, espaces publics, communication...) auxquels les quartiers peuvent faire appel tant dans la phase de préparation et que de réalisation des projets ;
- ✓ L'octroi d'un **fond de démarrage de maximum 400 euros** : c'est une enveloppe de soutien mise à disposition pour démarrer, mobiliser et mieux comprendre les enjeux de votre quartier en vue de construire des projets concrets, ancrés sur les réalités locales et largement partagés (assemblée de quartier, balade pour état des lieux...). Le montant est fixé en fonction des ressources disponibles et du nombre de quartiers retenus.
- ✓ Des **rencontres inter-quartiers** régulières entre les différents Quartiers Durables Citoyens, qui sont l'occasion de découvrir des projets et d'échanger savoirs et pratiques en vue de renforcer les projets et la dynamique de chaque quartier vers plus de pérennisation.
- ✓ Une **mise en réseau** via des contacts directs, une plateforme internet et la participation au Forum des Initiatives Citoyennes annuel, moment d'échange, de partage et de réflexion.

L'intensité de l'accompagnement est variable en fonction du nombre de quartiers lauréats, des besoins exprimés par les quartiers et des moments forts de l'appel à projets.





### **C. Processus participatif**

L'appel à projets se veut évolutif et participatif. Il intègre les retours d'expérience des citoyens, à travers l'Assemblée des Quartiers Durables, qui émet des recommandations sur les modalités de l'appel à projets. L'Assemblée définit également les critères de sélection des projets qui seront financés à travers le budget participatif. Les citoyens sont au cœur du processus et participent aux décisions sur la manière dont le budget est alloué.

#### **Le budget participatif**

Le budget participatif consiste à décider collectivement de l'affectation du budget disponible pour soutenir la réalisation d'une partie des projets des QDC. La répartition du budget se fait sur base de priorités et de critères définis en Assemblée. Celle-ci est ouverte à l'ensemble des Quartiers Durables Citoyens toutes éditions confondues.

L'attribution de ce budget participatif se fait deux fois sur l'année, par le Conseil des QDC, composé de minimum 5 quartiers, d'un représentant de la ministre, de Bruxelles Environnement et de l'accompagnement. Ce conseil sélectionnera les projets pouvant bénéficier d'un soutien financier afin de mettre en œuvre certains de leurs projets (un financement n'étant pas toujours nécessaire).

Les critères et les règles de fonctionnement du budget participatif sont réévalués chaque année.

#### **4. Quels sont les critères spécifiques de recevabilité ?**

Pour que votre candidature soit recevable, outre les critères génériques,

- ✓ Le groupe-pilote (d'au moins 5 personnes), doit compter au moins 3 habitants du quartier.
- ✓ La candidature doit être soutenue par minimum 10 personnes et/ou partenaires - hors groupe pilote - mais ayant un lien avec le quartier.
- ✓ Un périmètre d'action est défini. Ce périmètre doit obligatoirement être situé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et s'étendre sur une portion de territoire dont l'échelle dépasse l'îlot ou le groupe d'habitations. Le périmètre est également choisi en fonction de la capacité du groupe à mettre en œuvre des actions à l'intérieur de cette superficie. Pour l'illustrer, une carte (par exemple type Google Maps) reprenant le périmètre d'action du quartier durable citoyen peut être jointe à la candidature.

Tous les quartiers de Bruxelles peuvent poser leur candidature – y compris les quartiers ayant déjà été sélectionnés lors des éditions précédentes.

#### **5. Quels sont les critères de sélection des quartiers ?**

Il n'y a pas de critères de sélection des candidatures des quartiers, tous les quartiers répondant aux critères de recevabilité étant acceptés. Toutefois, il est à noter que :

- Autant que possible, l'appel à projets peut soutenir les réflexions des quartiers sur des projets qui font débat. Cependant, si votre projet est essentiellement construit autour d'une opposition à un projet communal ou régional, l'administration de Bruxelles Environnement et le Cabinet de tutelle se réservent le droit d'évaluer si un soutien peut lui être apporté.
- Pour rappel, le nombre de quartiers retenus sera fonction des capacités d'accompagnement, mais la priorité sera donnée aux quartiers qui n'ont jamais reçu de soutien dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers durables citoyens ».

Les critères de recevabilité et de sélection des projets financés seront envisagés lors de la phase 2 de remise des projets au budget participatif.

**Le volet du formulaire à remplir pour cette option est le volet 1.**



## Option 2. Les potagers collectifs

---

### 1. Quels sont les objectifs particuliers poursuivis ?

L'appel à projets a pour objectif d'accompagner la phase de démarrage des potagers collectifs en ville, définis comme :

- ✓ un coin de verdure où la nature a son mot à dire, trouve davantage de biodiversité et où l'on se sent bien!
- ✓ un lieu où on cultive des fruits et légumes de toutes variétés, y compris oubliées, des plantes aromatiques et médicinales, des fleurs et surtout, la convivialité!
- ✓ un occasion de retrouver le plaisir de mettre les mains dans la terre et de se réapproprier son alimentation ;
- ✓ un lieu de partage et d'échanges de connaissances et de motivation, mélange de ressources qui rendra le projet possible...

Un potager collectif, c'est un lieu où il fait bon vivre, avec la nature, avec les autres jardiniers et avec le quartier...

### 2. Qu'est-ce qu'un projet de potager collectif ?

Un potager collectif est un terrain, en pleine terre ou non, partagé par un collectif de citoyens. Il peut revêtir la forme d'une grande parcelle collective cultivée ensemble, ou divisée en parcelles individuelles, ou encore un mélange de ces deux possibilités. A chaque groupe de déterminer son mode de fonctionnement ! Ce qui est important, c'est que la gestion globale du projet soit collective et que le potager soit ouvert sur le quartier.

Le projet pourra développer différents aspects tels que :

- L'équipement en matériel, semences, arbres, abris, terreau, terre arable,... ;
- La mise en place de bacs de culture ;
- La récupération d'eau de pluie ;
- La mise en place d'une mare ;
- L'organisation d'événements ;
- La réalisation d'idées créatives.

### 3. Quel soutien vous propose l'accompagnement ?

Les projets retenus pourront bénéficier de :

- ✓ un accompagnement méthodologique sur l'année, concrétisé par 2 à 8 rencontres étalées de mars à novembre (en semaine, en journée ou en début de soirée, pour une durée de 2 à 3h). L'objectif de ces rencontres sera de fournir une aide aux jardiniers en vue de rendre le projet autonome. Selon les attentes, ces rencontres peuvent se dérouler sous forme de réunions, de cours théoriques, de visites du potager et/ou sous forme d'ateliers pratiques sur le terrain. Un mélange de ces possibilités est généralement conseillé.

Des informations et contacts utiles aux potagers collectifs seront également mis à disposition des projets en fonction de leurs besoins spécifiques.

En début d'année, tous les groupes sélectionnés seront conviés à une activité de lancement des projets, et en fin d'année à une activité conviviale de clôture de la saison potagère. D'autres moments de formation et d'échange seront également proposés dans le cadre de la mise en réseau des potagers collectifs en Région bruxelloise.



- ✓ Un soutien financier de maximum 2.000€, sur base de remise d'un budget prévisionnel détaillé. Le montant alloué sera décidé par le jury de sélection.

#### **4. Quels sont les critères spécifiques de recevabilité ?**

Pour que votre candidature soit recevable, outre les critères génériques,

- ✓ le projet doit être dans une phase de démarrage, mais doit déjà être déjà amorcé, par au moins deux réunions d'organisation dont une réunion ouverte aux participants potentiels devront déjà avoir eu lieu. Les comptes rendus de ces réunions devront être joints au dossier de candidature.
- ✓ un terrain doit être disponible immédiatement (convention d'occupation établie ou en voie d'être concrétisée). Au minimum un accord de principe signé par le propriétaire est nécessaire (document fourni en annexe).
- ✓ dans le cas d'un potager en pleine terre, il est demandé un accord signé du propriétaire pour une analyse d'échantillons de sol (document fourni en annexe) qui sera commanditée par Bruxelles Environnement. Lisez attentivement ce document avant de demander au propriétaire du site concerné de le signer.
- ✓ un engagement à pratiquer des méthodes de jardinage écologique et ne pourront avoir recours aux intrants chimiques.

#### **5. Quels sont les critères de sélection des projets ?**

Le Jury sélectionnera les projets sur base, outre des critères génériques, des critères spécifiques suivants :

- La solidité du groupe : implication et disponibilité des membres du groupe pilote et/ou des jardiniers pour assurer la coordination du projet, le suivi des réunions, l'organisation de permanences sur le potager, la communication, l'organisation d'événements,...
- La volonté d'ouvrir et de faire vivre le projet par l'organisation d'activités (sociales, pédagogiques, artistiques,...) : permanences, visites, fêtes de quartier, expositions, animations,...
- La carence en espaces verts du quartier dans lequel le projet s'implante.

N.B : le montant du budget demandé n'est pas un critère de sélection !

**Le volet du formulaire à remplir pour cette option est le volet 2.**

## Option 3. Les composts collectifs

---

### 1. Quels sont les objectifs particuliers poursuivis ?

L'appel à projet a pour objectif d'aider un groupement de citoyen à développer et à gérer un compost de quartier, afin de :

- ✓ recycler les déchets organiques en circuit court ;
- ✓ créer des liens sociaux entre voisins et habitants dans le quartier ;
- ✓ nourrir les plantes et les légumes de façon naturelle et locale.

### 2. Qu'est-ce qu'un projet de compost collectif ?

Un compost collectif de quartier est un compost commun cogéré et alimenté par un groupe de citoyens du quartier, sur un espace public ou privé mis à disposition. Les participants sont invités à apporter sur un site la partie biodégradable de leurs déchets de cuisine et, le cas échéant, de jardin. Ces déchets sont ensuite compostés, c'est-à-dire traités pour permettre leur décomposition et en faire un engrais naturel.

Il s'agit donc d'organiser ensemble le compost, de trouver un terrain, de dimensionner le projet à la demande, d'organiser des règles de bonne gestion, d'être attentif à l'information des voisins et autres participants potentiels et de soigner l'engagement et la motivation des participants.

### 3. Quel soutien vous propose l'accompagnement ?

Le soutien dans le cadre du développement d'un compost collectif se traduit par :

- ✓ le financement du matériel pour un budget de 1.000€ maximum. Ce budget pourra servir à l'achat de :
  - fûts, bacs à compost ou matériel pour le fabriquer soi-même ;
  - le matériel nécessaire à l'entretien et la gestion (pelle, broyeur, fourche...) ;
  - un cabanon, un récupérateur d'eau de pluie ;
  - du matériel de communication ;
  - du matériel pour délimiter le site (clôture...).
- ✓ un accompagnement spécifique qui se traduit par :
  - une séance d'information générale pour tous les habitants du quartier concerné ;
  - une formation sur la gestion d'un site de compostage collectif couplée à une visite d'un compost voisin en activité (facultative) ;
  - des réunions préparatoires de groupe ;
  - de l'aide et des conseils pour la fourniture du matériel (bacs, outils, etc.) ;
  - de l'aide lors du montage des compostières ;
  - un kit de communication (panneaux informatifs et signalétique) ;
  - des pistes pour les sources de copeaux de bois ou de broyat ;
  - une participation de l'accompagnement au premier cycle complet du compost (du 1er retournement jusqu'au tamisage) ;
- ✓ un participation à la mise en réseau des composts de quartiers via :
  - une mise en relation avec des maîtres-composteurs et des acteurs locaux (commune, associations, etc.) ;
  - un référencement sur les cartes et bottin de la Région ;
  - une invitation à participer à un événement fédérateur des composts de quartier bruxellois.

Pour chaque projet retenu, une convention sera signée entre l'asbl WORMS et le gestionnaire du site par laquelle ce dernier s'engage à :

- ✓ utiliser le budget octroyé pour l'achat de matériel lié au compostage uniquement ;
- ✓ gérer le site en bon père de famille ;
- ✓ remettre à Bruxelles Environnement et à WORMS un bilan annuel des activités du site : quantités compostées, usages du compost, nombre de ménages participants, ...
- ✓ donner accès au site à Bruxelles Environnement, à WORMS ou encore à la commune 1 à 2 fois par an aux fins de partage de savoir-faire ;
- ✓ demander un permis d'environnement si la surface utilisée pour le compostage est supérieure à 50 m<sup>2</sup> ;
- ✓ obtenir la signature d'une convention d'occupation du terrain avec le propriétaire.

#### **4. Quels sont les critères spécifiques de recevabilité ?**

Pour que votre candidature soit recevable, outre les critères génériques,

- ✓ Un accord de principe du propriétaire du terrain pour l'installation du site de compostage devra être obtenu.

#### **5. Quels sont les critères de sélection des projets ?**

Outre les critères génériques, le projet devra respecter les critères spécifiques suivant :

- ✓ L'implication et la disponibilité des membres du groupe pilote ;
- ✓ La carence en solutions de compostage dans le quartier dans lequel le projet s'implante ;
- ✓ Le nombre de ménages potentiels pouvant composter sur le site ;
- ✓ L'identification d'un ou de plusieurs Maîtres-Composteurs engagés à suivre le projet ;
- ✓ La possibilité du site à se fournir en broyat (copeaux de bois).

**Le volet du formulaire à remplir pour cette option est le volet 3.**

## Option 4. Good Food - L'alimentation durable

---

### 1. Quels sont les objectifs particuliers poursuivis ?

Le présent appel à projet est lancé dans le but d'encourager les citoyens à se regrouper et mettre en œuvre des projets en matière d'alimentation durable, en lien avec la Stratégie Good Food.

La Stratégie Good Food a été adoptée par le gouvernement de la Région bruxelloise fin 2015. Elle vise à développer une alimentation saine, de qualité, de proximité basée sur les circuits courts et répond à des besoins tant en termes de qualité de vie qu'en termes d'améliorations environnementales et sociales.

Good Food c'est mieux produire : une alimentation locale et de qualité ; des produits sains et respectueux de l'environnement.

Good Food c'est aussi bien manger : une alimentation associée au plaisir et au bien-être ; des produits locaux et accessible à tous ; une assiette équilibrée.

Au niveau environnemental, l'objectif de la transition vise à modifier les modes de consommation de tous vers les principes ci-dessous :

- une promotion de la consommation orientée vers les produits alimentaires sains et moins impactants en termes de ressources et d'émissions de CO<sub>2</sub> (critères d'origine/de mode de production/de transformation/d'approvisionnement) ;
- il s'agit donc de modifier le régime alimentaire en réduisant son impact global, et ce en travaillant sur divers aspects : la quantité globale, le rééquilibrage de l'assiette, le type et la qualité de la viande, le choix des poissons, la préférence pour les fruits et les légumes frais, locaux, de saison et de qualité ;
- en particulier, une augmentation de la consommation de protéines végétales en parallèle avec la diminution de la consommation de produits riches en protéines animales, en assurant une assiette équilibrée ;
- une réduction du gaspillage alimentaire.

En résumé, les critères prioritaires concrets sont : local, rééquilibrage entre protéines animales et végétales, moins de gaspillage.

L'appel concerne spécifiquement les objectifs suivants :

1. Augmenter la production alimentaire locale urbaine dans le respect de l'environnement ;
2. Contribuer à une Good Food plus disponible, plus visible, plus accessible à tous ;
3. Contribuer à changer les comportements de consommation alimentaires vers plus de Good Food ;
4. Contribuer à éveiller l'intérêt et la participation des citoyens pour les questions alimentaires et la Good Food ;
5. Réduire le gaspillage alimentaire.

La stratégie Good Food et ses objectifs sont consultables sur [le portail Good Food](#).

### 2. Qu'est-ce qu'un projet Good Food ?

La liste des projets repris ci-dessous n'est pas exhaustive mais proposée à titre d'exemple. Des projets avec un caractère innovant peuvent être suggérés pour une analyse au cas par cas.

#### 1. Production locale de produits durables

Tout projet collectif de production alimentaire durable ou facilitant la production, à l'exception de la mise en place de potagers collectifs (voir le volet 2 – Potagers collectifs). A titre d'exemple :

- poulailler collectif avec un élevage de poules pondeuses (bio) ;
- production collective spécifiquement urbaine hors potager collectif (sur l'ensemble des balcons d'un immeuble, en vertical, en aquaponie collective...);
- proposer une dynamique locale de co-jardinage ([www.cojardinage.be](http://www.cojardinage.be)) ;
- vergers collectifs
- spirales aromatiques collectives / dans l'espace urbain
- Incroyables comestibles ([www.incredibleediblebelgium.wordpress.com](http://www.incredibleediblebelgium.wordpress.com)) dans des espaces publics
- grainothèque locale

## 2. Projets pour accroître les points d'offres durables :

Tout projet collectif qui permette d'orienter l'offre locale vers une offre plus durable, par exemple :

- actions collective de lobby auprès des épicerie, grandes surfaces, événements, afin de modifier l'offre pour avoir des produits plus locaux, de qualité, ... ;
- petit marché local/de quartier/de rues ;
- épicerie communautaire ou participative.

NB : la consommation collaborative par la création d'un groupe d'achat (GASAP...) ne sera pas soutenue dans la mesure où c'est l'objet de l'asbl GASAP de développer des Gasap à la demande de groupes locaux.

## 3. Contribuer à changer les comportements de consommation alimentaire

Tout projet collectif qui permette de favoriser une consommation d'une alimentation « good food » plus durable, de favoriser des changements de comportements concrets de groupes locaux, par exemple :

- cuisines partagées pour en faire un lieu de partage d'expérience et échange de pratiques en matière d'alimentation durable / d'ateliers de cuisine collectives... ;
- dynamique collective (réflexions, échanges de savoirs, engagements, ateliers de cuisine, accompagnés d'un projet concret de changement de comportement individuel et/ou collectif).

## 4. Contribuer à éveiller l'intérêt et la participation pour le système alimentaire :

Tout projet collectif d'implication de la population et/ou des autres acteurs de la zone géographique, par exemple :

- événements/actions de dynamisation locale (foire de rencontres d'acteurs locaux en alimentation, film/débat/engagement collectif d'actions dans le quartier ;
- recherche participative pour des projets innovants.

## 5. Contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Tout projet collectif pouvant contribuer à réduire le gaspillage alimentaire à la source et/ou de réduire les pertes / invendus alimentaires, par exemple :

- mise en place d'échanges de production (ex fruits à l'automne) ;
- mise en place de récupération/redistribution très locale des surplus (dans les limites des règles de l'AFSCA).

### **3. Quel soutien vous propose l'accompagnement ?**

Les projets d'alimentation retenus se verront octroyer :

- ✓ un financement pour un montant maximum de 5.000 euros, sur remise d'un budget. Ce subside est destiné à financer des investissements et des services pour la mise en œuvre des projets (achat de matériel, location, communication...);
- ✓ un appui méthodologique avec le service d'un expert sera proposé pour accompagner et coacher les acteurs lors de la mise en place du projet.

### **4. Quels sont les critères spécifiques de recevabilité ?**

Pour que votre candidature soit recevable, outre les critères génériques,

- ✓ rencontrer une ou plusieurs priorités reprises dans les objectifs particuliers ;
- ✓ respecter les critères de la Good Food

### **5. Quels sont les critères de sélection des projets ?**

Le Jury sélectionnera les projets sur base des critères génériques. Il n'y a pas d'autres critères spécifiques.

**Le volet du formulaire à remplir pour cette option est le volet 4.**



## Option 5. Les projets Zero Waste

---

### 1. Quels sont les objectifs particuliers poursuivis ?

L'appel à projet Zéro Waste vise à travailler sur la gestion des ressources et des déchets dans une logique d'économie circulaire. Il souhaite stimuler les initiatives citoyennes à développer des projets visant à pour opérer une transition vers des modes de vie plus sobres et stimuler la réflexion sur les besoins, les alternatives aux achats de biens neufs (économie de fonctionnalité, location, prêt, partage, do it Yourself, réemploi et la réparation) tant en matière d'équipements qu'en matière d'emballages (achats en vrac, emballages réutilisables, promotion de l'eau du robinet et des alternatives aux boissons home made) ou de flux papier (lutte contre les publicités).

Les axes liés à la prévention et au traitement des déchets organiques ne sont pas couverts par ce volet, mais par le volet 3 – compost collectif.

Les projets viseront ainsi à :

- ✓ Promouvoir un mode de vie minimisant l'utilisation de ressources ;
- ✓ Promouvoir les alternatives aux achats de biens neufs et maximiser le réemploi et la réparation ;
- ✓ Permettre aux citoyens de s'approprier de nouveaux savoir-faire et des apprentissages ;
- ✓ Favoriser et développer les liens sociaux, l'échange, le don et le partage ;
- ✓ Stimuler l'ancrage des citoyens dans leurs quartiers ;
- ✓ Développer les systèmes locaux.

### 2. Qu'est-ce qu'un projet Zéro Waste ?

Les projets Zéro Waste peuvent être très variés. La liste des projets repris ci-dessous n'est pas exhaustive mais proposée à titre d'exemple. Des projets avec un caractère innovant peuvent être suggérés pour une analyse au cas par cas.

#### 1. Exemples d'actions pour construire le projet

##### 1.1. Dynamique citoyenne de changements de comportement

- Zero waste challenge
- Défi emballage
- ...

##### 1.2. Ateliers d'acquisition de savoirs-faire et autres Do It Yourself

- Atelier de réparation
- Fablab
- Fabrication de produits cosmétiques ou d'entretien
- Ateliers de cuisine sans déchets ; fabrication de sirops maison
- Ateliers de désencombrement
- Formation aux furoshikis et réalisation d'autres emballages réutilisables
- ...

NB : la constitution d'un repair café ne sera pas soutenue dans la mesure où c'est l'objet de l'asbl Repair Together de développer des Repair Cafés à la demande de groupes locaux.

1.3. Infrastructures de prêts, échanges, dons

- Bookbox
- Givebox
- Bibliothèque d'outils / équipements (bricolage, jardinage, cuisine, jeux d'enfant, matériels de loisir, etc.)
- Prêterie
- SEL
- Installation de fontaine à eau
- ...

1.4. Evènements « zéro déchets »

- Gratifieria
- Salon du troc
- Zero waste tour
- ...

1.5. Information et sensibilisation

- Recensement des commerces Zéro waste (facebook, appli, ...)
- Conférence / atelier de sensibilisation et de réflexion sur les alternatives au comportements standards (vrac, réutilisables, promotion de la seconde-main, des autocollants stop-pub, location et partage, peer-by, eau du robinet, influence de la publicité sur nos comportements, consommation et bien-être, ...)
- Elaboration, promotion et distribution d'un Zero Waste Starter Kit
- ...

**3. Quel soutien vous propose l'accompagnement ?**

Les projets retenus se verront octroyer :

- ✓ un financement pour un montant maximum de 5000 euros, sur base d'un budget prévisionnel. Ce subside est destiné à financer des dépenses pour la mise en œuvre des projets (achat de matériel, location, communication...);
- ✓ un appui méthodologique avec le service d'un expert sera proposé pour accompagner et coacher les acteurs lors de la mise en place du projet.

**4. Quels sont les critères spécifiques de recevabilité ?**

Pour que votre candidature soit recevable, outre les critères génériques,

- ✓ Rencontrer une ou plusieurs priorités reprises dans les objectifs particuliers

**5. Quels sont les critères de sélection des projets ?**

Le Jury sélectionnera les projets sur base des critères génériques. Il n'y a pas d'autres critères spécifiques.

**Le volet du formulaire à remplir pour cette option est le volet 5.**